



ARRÊTÉ DÉPARTEMENTAL

Composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Lacroisille, Puylaurens, Appelle

LIAISON AUTOROUTIERE CASTRES TOULOUSE

Le Président du Conseil départemental du Tarn

VU la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et plus particulièrement son chapitre II du livre 1er du code rural sur les dispositions relatives à l'aménagement foncier ;

VU le décret n°2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier rural et modifiant le code rural ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du Tarn en date du 08 décembre 2017 instituant une commission intercommunale d'aménagement foncier des communes de Lacroisille, Puylaurens, Appelle dans le cadre de la procédure d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental liée au projet de Liaison Autoroutière Castres-Toulouse ;

VU les désignations et propositions prévues aux articles L121-3 et L121-5 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU la désignation du Président et du Président suppléant de la commission par le Président du tribunal de grande instance d'Albi en date du 21 septembre 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Lacroisille en date du 18 septembre 2023 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal de Puylaurens en date du 10 juillet 2023 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la délibération du Conseil municipal d'Appelle en date du 04 juillet 2023 élisant les deux membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis de la commune pour siéger au sein de la commission et un suppléant ;

VU la liste des membres exploitants agricoles de la commission désignés par la Chambre d'Agriculture du Tarn en date du 20 novembre 2023 ;

VU la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn au Président du Conseil départemental du Tarn en date du 03 juillet 2020 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de son suppléant pour siéger au sein de la commission ;

VU la désignation du représentant du Président du Conseil départemental du Tarn et de son suppléant par le Président du Conseil départemental du Tarn en date du 20 novembre 2023 ;

VU la désignation de deux personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de leurs suppléants par le Président du Conseil départemental du Tarn en date du 20 novembre 2023 ;

VU la désignation de deux fonctionnaires et de leurs suppléants par le Président du Conseil départemental du Tarn en date du 20 novembre 2023 ;

VU la désignation d'un délégué par le Directeur départemental des finances publiques en date du 13 juin 2023 ;

VU les désignations prévues à l'article R123-31 du Code rural et de la pêche maritime des représentants à titre consultatif de l'Administration chargée du contrôle de l'opération en date du 12 novembre 2020 ainsi que du Maître d'Ouvrage en date du 06 janvier 2022.

- ARRÊTE -

ARTICLE 1^{ER} : Une commission intercommunale d'aménagement foncier est constituée dans les communes de Lacroisille, Puylaurens et Appelle.

ARTICLE 2 : La commission intercommunale d'aménagement foncier de Lacroisille, Puylaurens, Appelle est ainsi composée :

Composition de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Lacroisille, Puylaurens, Appelle :

Présidence :	Titulaire	M. Christian ANDRIEU
	Suppléant	M. Pierre CAMARDA
Représentants du Président du Conseil départemental du Tarn :	Titulaire	M. Christophe HERIN
	Suppléant	M. Francis RUFFEL
Personnes qualifiées en matière de faune, flore, de protection de la nature et des paysages :	Titulaire	M. Philippe DURAND
	Titulaire	M. Bernard VAZZOLER
	Titulaire	M. Amaury CALVET
	Suppléant	Mme Jany CASTAN
	Suppléant	M. Michel VEZINET
	Suppléant	M. Glenn DE QUELEN
Fonctionnaires du Conseil départemental du Tarn :	Titulaire	M. Gilles DESCAMPS
	Titulaire	Mme Isabelle CALVIERE
	Suppléant	M. Nicolas MASSIMINI
	Suppléant	Mme Sandrine SAUVAIRE
Délégués du directeur des services fiscaux :	Titulaire	Mme Stéphanie CABROL
	Suppléant	M. Alain MONTELEONE
Représentant de la commune de Lacroisille :	Maire	M. Olivier DURAND
Membres propriétaires de Lacroisille:	Titulaire	M. Jean-Pierre JASOTTES
	Titulaire	M. Jean-Philippe ROUANET
	Suppléant	M. Michel VIALADE
Membres exploitants agricoles de Lacroisille:	Titulaire	M. Fabien PARIS
	Titulaire	M. Alexis PINEL
	Suppléant	M. Mathieu PAGES
Représentant de la commune de Puylaurens:	Conseiller municipal	M. Jacques MAURY
Membres propriétaires de Puylaurens:	Titulaire	M. Romain MERLE
	Titulaire	M. Jean-Yves PAGES
	Suppléant	M. Jean-Louis HORMIERE
Membres exploitants agricoles de Puylaurens:	Titulaire	Mme Géraldine MAURY RIVALS
	Titulaire	M. Mathieu DURAND
	Suppléant	M. Cédric PINEL
Représentant de la commune de Appelle :	Maire	M. Christophe POUYANNE
Membres propriétaires de Appelle :	Titulaire	M. Jérémie OULES
	Titulaire	M. David DE LAZZARI
	Suppléant	M. Michel DE LAZZARI
Membres exploitants agricoles de Appelle :	Titulaire	M. Eric BETTON
	Titulaire	M. Guillaume CESTRIERES
	Suppléant	M. Romain MERLE

Représentants de l'administration chargée du contrôle de l'opération DDT du Tarn (à titre consultatif obligatoire) :

Titulaire M. Pierre-Luc RIVIERE
Suppléant Mme Hélène LAMOTHE

Représentants de la Chambre d'Agriculture du Tarn (à titre consultatif) :

Titulaire M. Christophe RIEUNAU
Suppléant Mme Claire HERMET

Représentants de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Tarn (SAFER) (à titre consultatif) :

Titulaire M. Arcangelo ZANCHETTA
Suppléant M. Frédéric RAZOUS

Représentants ATOSCA (à titre consultatif) :

Titulaire M. Louis-Marie DE FLAUJAC
Suppléant M. Hans STOUFS

Représentants de la Fédération départementale de chasse du Tarn (à titre consultatif) :

Titulaire M. André BONNET
Suppléant M. David EYMARD

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Inès BERTIN, chargée de mission aménagement foncier au sein de la Direction de l'Attractivité et de la Culture du Conseil départemental et assistée par un assistant à maître d'ouvrage.

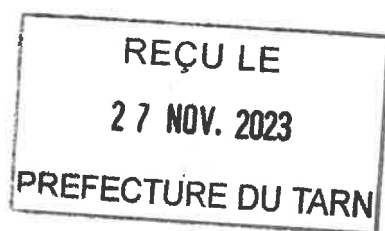
ARTICLE 4 : La commission a son siège à la mairie de Puylaurens.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Le Président du Conseil départemental du Tarn, le Maire de la commune de Lacroisille, le Maire de la commune de Puylaurens, le Maire de la commune d'Appelle et le Président de la commission intercommunale d'aménagement foncier « Lacroisille, Puylaurens, Appelle » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes concernées pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Département du Tarn.

Fait à Albi, le 27 NOV. 2023

Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christophe RAMOND".

Christophe RAMOND